

Nos havres de verdure doivent faire partie des discussions politiques

Pourquoi une « Année du jardin 2006 »?

Les jardins parlent à chacun de nos sens et sont le reflet de cet art à différentes époques et styles artistiques. Aujourd'hui, nombre d'entre eux sont menacés de disparition. L'Année du jardin 2006 a pour but d'informer et de sensibiliser un large public à la richesse de ce patrimoine culturel: plusieurs organismes lanceront à cette occasion des campagnes, des publications, des expositions, des visites et des colloques. Patrimoine suisse (Ps) sera de la partie.

Marco Badilatti, journaliste,
Zumikon

Le recensement des parcs et jardins à protéger, établi canton par canton, sous la direction du groupe de travail « Jardins historiques » de la section suisse du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est en voie d'achèvement. Les sections de Patrimoine suisse y ont activement participé. Plusieurs organisations ont donc saisi cette occasion pour lancer « l'Année du Jardin 2006 ».

Invitation à la découverte

Il s'agit d'une initiative commune, dirigée par le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE), avec la participation de l'Association des conservateurs et conservatrices suisses des monuments historiques (ACMH), la section suisse de l'ICOMOS, la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP), la Fondation Pro Patria et Patrimoine suisse. L'Année du jardin invitera un large public à découvrir tout ce qui fait la richesse de ce patrimoine culturel que constituent les parcs et promenades. Elle encouragera les milieux politiques à s'engager pour la création, l'entretien et la préservation de ces havres de tranquillité et de beauté qui sont menacés par la négligence, les bulldozers et l'ignorance.

Propositions aux collectivités

A l'heure actuelle, l'action en faveur des jardins repose sur l'engagement ponctuel de diverses associations. Ce travail gagnerait en efficacité s'il bénéficiait d'un soutien plus ferme des autorités fédérales, cantonales et communales, appelées à jouer un rôle-clé pour maintenir ce patrimoine culturel bien vivant. Les organisations qui lancent l'Année du jardin 2006 proposent aux collectivités publiques un catalogue de mesures:

- au niveau fédéral: établissement d'un inventaire fédéral des parcs et jardins à protéger sur la base du recensement de l'ICOMOS, soutien financier pour assurer la protection et l'entretien des jardins, l'information du public, la formation dans les métiers de la conservations des jardins et engagement politique.

- au niveau cantonal: élaboration ou achèvement des inventaires cantonaux des parcs et jardins à protéger, mise sous protection par le biais d'actes législatifs et de plans d'aménagement, établissement de recommandations dans le cadre de l'octroi d'autorisations de construire, soutien financier et amélioration de la formation professionnelle dans les métiers de la conservation des jardins.
- au niveau communal: établissement d'inventaires communaux, d'ordonnances et de règlements de protection, prise en compte de ces objets dans les plans d'aménagement, encouragement de la création de jardins de qualité.



En haut à gauche: créé sur les bases d'un jardin de villa baroque, le parc de Mon-Repos à Lausanne est ouvert au public et comprend plusieurs petits pavillons.

En haut à droite: jardins de la maison de maître Le Bied, à Colombier (NE).

Grande photo: dans le parc de l'Ancien Palais des Expositions, plus de 200 charmes en rangs serrés forment une voûte de feuillage géante. La rigueur de l'agencement est assouplie par les formes arrondies des îlots (photo Ps).